

13 Mars 1832.

Mardi - N° 1818

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.



Le PRÉCURSEUR donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les journaux de Paris. — On s'abonne : à LYON, rue St-Dominique, n.° 40 ; à PARIS, chez M. Placide JUSTIN, rue St-Pierre-Montmartre, n.° 15. — PRIX : 16 fr. pour 5 mois ; 32 fr. pour 6 mois ; 64 fr. pour l'année ; hors du dép.^t du Rhône, 1 fr. en sus par trimestre.

Lyon,
12 MARS 1832

LETTERES DE PARIS.

Paris, 10 mars 1832.
Deuxième Lettre.

Monsieur,

Il y a quelques jours que vous faisiez remarquer la rapidité du mouvement contre-révolutionnaire. La séance d'hier confirmera d'une manière éclatante, aux yeux de vos lecteurs, la vérité de cette observation. — Il faudrait être doué d'une dose de fanatisme ministériel plus forte que n'en peut supporter un citoyen libre pour ne pas se sentir frappé de stupeur en lisant les singulières paroles qu'ont entendues les représentants de la France de juillet. J'avais l'intention de vous écrire longuement sur ce sujet ; mais après avoir relu les discours de MM. d'Harcourt et Thiers, je sens combien cela serait superflu. Tout ce que vous pouvez faire pour les hommes indépendants qui vous lisent, c'est de donner ces grotesques harangues dans toute leur étendue ; elles n'ont pas besoin de commentaire.

Votre juste-milieu de province, qui se déguise encore un peu, parce qu'il se trouve placé plus directement en face du carlisme, n'oserait pas insulter à ce point la révolution de juillet. Votre journal subventionné n'oserait pas répéter ce que disait hier M. Thiers avec son ton admirable de suffisance ; il n'oserait pas proclamer que le peuple de juillet passe, chez les étrangers, pour un peuple dévastateur, pour un peuple de brigands ; il n'oserait pas dire tout haut que nos ambassadeurs sont obligés de se laver de la honte d'appartenir à ce peuple, et de prouver, par leur luxe, l'élégance de leurs salons, la richesse de leurs équipages, de leurs valets et de leurs chevaux, qu'ils ne sont point les envoyés d'une nation barbare, stupide et dévastatrice. — Répétez donc, Monsieur les paroles de M. Thiers, et soumettez-les à ces honnêtes gens qui se fâchent quand on accuse le gouvernement de déshonorer la France par la lâcheté de ses concessions et de son langage. — Rappelez-leur en même temps cette plaisante assertion de M. Guizot, qui prétendait dans son dernier discours que les rois absolus sont pleins d'admiration pour notre révolution. — Et priez-les de tirer une conclusion.

Quant à moi, ou je me trompe fort, ou cet incident, peu important par la discussion qui l'a amené, fera réfléchir sérieusement les hommes de l'ancien libéralisme que les étourderies démagogiques de quelques jeunes gens poussaient dans le juste-milieu. Ces hommes, dont le cœur est droit, ne pourront fermer les yeux à l'évidence du fait que vous avez si souvent signalé, savoir : l'abandon absolu, complet des principes et de la gloire de juillet. Que chacun d'eux se demande si un homme tel que M. d'Harcourt est bien propre à tenir aux rois de la sainte-alliance le langage à la fois modéré, ferme et énergique qui siedrait aux représentants d'un peuple devenu libre au prix de son sang. Qu'il se figure M. d'Harcourt en face de Ferdinand et se demande si de la bouche qui renie son pays il a pu sortir ces paroles calmes, mais hautes, qu'une nation affranchie avait le droit de porter aux complices et aux soutiens de ses oppresseurs.

En conscience, M. d'Harcourt, à la cour d'Espagne, a-t-il pu faire autre chose que de rougir de nous, de notre pays, de cette forte et noble France qui venait de se lever si grande et si fière ? Et quand, à force d'affronts, le despote espagnol a chassé du milieu de ses courtisans cet indigne représentant tout honteux, non de sa bassesse, mais de notre gloire, l'honneur national ne saignait-il pas ? Un cri d'indignation ne sortira-t-il pas de toute poitrine française ? — Et si l'on ajoute que cet homme est revêtu d'une autre dignité, que, repoussé de Madrid, il s'en va nous représenter à Constantinople, tout patriote, tout citoyen de bon sens n'accusera-t-il pas le gouvernement de complicité dans les infamies dont on couvre au-dehors notre glorieuse émancipation ?

Je n'ai pas besoin de vous dire quel effet ces deux discours ont produit ici : les amis du ministère cherchent à l'excuser ; beaucoup d'hommes honnêtes qui s'étaient laissés endormir par les phrases pompeuses des ministres et de leurs journaux, sont tout déconcertés et se retirent des rangs d'une coterie qui comprend si mal et le présent et l'avenir de la France.

Agréez, etc.

FACÉTIES DE TRIBUNE.

Si l'on en croyait M. Périer, la chambre devrait voter de confiance tous les chapitres du budget sans proposer aucune réduction, car la chambre n'administrant pas n'est pas à même de juger de l'opportunité et de la nécessité de telles réformes financières demandées à tort et à travers dans le seul désir, dit-il, d'acquiescer une population facile. La meilleure manière de faire des économies, c'est de laisser les ministres en prendre l'initiative ; car voyez quel embarras pour le gouvernement qui se voit dépassé dans les diminutions qu'il propose ; il avait mo-

difié, et voilà qu'on désorganise : M. Périer voudrait réduire la chambre au rôle du corps législatif de Bonaparte ; il reconnaît ses droits, mais il ne veut pas qu'elle les exerce dans l'intérêt de l'administration.

M. Dupin, qui n'est pas ministre, est un peu plus constitutionnel que M. Périer ; il ne prétend pas laisser exclusivement au pouvoir le soin d'opérer des économies, mais il veut qu'on s'en rapporte à la commission ; car la commission est la chambre en abrégé, son opinion est celle de la majorité qui lui a donné le mandat d'élaborer les matières, de recevoir les éclaircissements, et de présenter un ensemble de vues que la chambre adopte ou rejette, sans se livrer à toutes les investigations capricieuses de chaque membre.

A toutes ces fadaïses nous avons très-peu de choses à répondre ; mais elles sont concluantes : lorsque l'administration, retranchée sur son banc flanqué d'une quadruple ligne de séides, loin d'offrir une capitulation honorable, recule au contraire, et ne prend l'initiative que pour demander de nouvelles conditions, des conditions plus chères au pays, il faut bien que la chambre alors fasse ce que l'administration ne veut pas faire, et l'assaut commence, et les amendements pleuvent de tous côtés, on tire sur tous les bastions indistinctement, et on enlève quelquefois la place avec carnage, témoin la chute des secrétaires-généraux de préfecture. Nous concevons que, dans ce cas-là, quelques services puissent avoir à souffrir des résultats d'un combat à outrance ; mais c'est la faute du ministère qui se fait pousser au lieu de marcher libre de toute entrave, comme il le pourrait, avec un peu plus de bonne foi dans la discussion.

Quant à l'omnipotence des commissions invoquée par M. Dupin aîné, nous serions tout-à-fait de son avis, si les commissions représentaient exactement l'esprit de la majorité. Mais nous le demandons, les commissions, nommées dans l'état actuel de la chambre, pensent-elles se flatter de jouer ce rôle ? Quand on voit la majorité flottante, et à chaque instant divisée ; quand on voit les rapporteurs eux-mêmes monter à la tribune pour développer froidement les motifs d'une commission, et soutenir chancelamment leur opinion particulière et contraire au rapport, est-ce le cas, avec la meilleure volonté du monde, et abnégation faite des droits de chaque député, de fermer la discussion par un vote général, en imposant silence au mauvais génie des interpellations ! Quand le gouvernement sera national, lorsque tout le monde sera d'accord sur les doctrines, quand enfin la majorité se composera de la chambre entière, alors, pour épargner un temps précieux, on fera certainement bien d'employer l'excellent moyen indiqué par M. Dupin aîné ; mais le passé nous fait craindre que ce moyen soit jamais de mode.

La chambre, qui depuis le commencement de la discussion du budget, a donné le spectacle de tant de singularités, nous réservait vers la fin un chef-d'œuvre curieux dont nous dirons quelques mots.

Un député de l'opposition faisait observer que la plupart de nos ambassadeurs n'étaient point à leur poste ; que les principaux d'entre eux, au lieu d'être à Berlin, à Constantinople, à Madrid, à Pétersbourg, étaient à Paris ; s'ils étaient aussi nécessaires qu'on le dit, pourquoi ne sont-ils pas à leurs ambassades ? Si le pays ne souffre pas de leur comode séjour dans la capitale, pourquoi les paie-t-on ? Pourquoi ces énormes traitements pour une sinécure ? Là-dessus, un des ambassadeurs présents à Paris, M. d'Harcourt, monte à la tribune pour débiter par cœur le discours le plus plaisant qu'on ait jamais ouï prononcer. Croirait-on que cet honorable membre ait commencé sa facétie par prouver qu'il n'y avait pas incompatibilité entre les conditions de député et celles d'ambassadeur ; qu'un homme doué de quelque intelligence, comme M. le comte d'Harcourt, pouvait très-bien représenter la France à Constantinople d'un côté, et de l'autre à Paris dans la chambre élective, à quelques centaines de lieues de distance d'un poste à l'autre ; que la division du travail en spécialités ne pouvait s'appliquer aux facultés intellectuelles, que l'universalité était le plus bel apanage de l'esprit humain ; que lui, ambassadeur et député, s'estimait heureux de le posséder, et que, par conséquent, il ne manquait d'aucune des qualités convenables pour remplir les deux emplois à la fois.

Dans le courant de cette triste oraison, M. d'Harcourt avance que s'il ne s'est pas rendu à son poste à Madrid, c'est qu'il se voyait dans l'impossibilité de représenter son pays comme il l'aurait voulu. La faute en est à lui, sans doute ? mais non ; c'est l'opposition dont la violence sans mesure paralysait l'effet de son éloquence à la cour d'Espagne. Puis, une diatribe honteuse contre la France de juillet ; on n'avait pas encore poussé l'impudeur aussi loin, et nous engageons nos lecteurs à lire avec attention ce discours, qui a continuellement provoqué des marques d'approbation de la part des ministres.

Nous rendrons grâce à deux jeunes députés, MM. Gauthier de Rumilly et Garnier-Pagès, qui ont relevé avec dignité l'insulte faite à la révolution et à la France.

Pour couronner cette mémorable séance, M. Périer, plus mal inspiré que jamais, a fait retentir la tribune des calculs ridicules de M. Saulnier sur les finances des Etats-

Unis. Il appartenait au général Lafayette de s'inscrire en faux contre de telles absurdités, et il l'a fait noblement.

P. V.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE D'ITALIE.

Florence, 27 février 1832.

Ici on ne parle plus que de l'apparition des Français en Italie. Tous les esprits sont agités ; les uns craignent, les autres espèrent ; mais tous sympathisent pour la bannière de la liberté.

— La duchesse de Berry est toujours à Livourne. Entourée de prêtres, de prélats et de nobles personnages, elle conspire ouvertement contre la France de juillet ; on pourrait presque dire que, tandis que le drapeau tricolore flotte à Ancône, le drapeau blanc est à Livourne. Les intrigues carlistes se font sur place publique, avec une audace qui peut passer pour de l'impudence.

On fait des marchés avec les marins pour transporter des armes et des munitions aux îles d'Hières. Le consul de France dans cette ville est bien tiède pour le gouvernement de juillet, beaucoup de carlistes sont dans ses bonnes grâces.

Bologne, le 1^{er} mars.

Le recouvrement de l'emprunt forcé qui pèse principalement sur les familles libérales, se poursuit avec une grande activité ; c'est une véritable contribution de guerre, car elle n'a été régularisée par aucun édit, par aucune loi. Cette mesure excite beaucoup de rumeurs en raison de l'énormité des taxes. Le prince Baciocchi a été imposé à 30,000 écus romains (environ 160,000 fr.), dont il a payé une partie. Ce matin les *ciocchieri* (troupes papales) ont quitté Bologne, sous l'escorte des Autrichiens et accompagnés des huées et des sifflets de la population. Ils ont pris la route de la Romagne, mais il paraît qu'il doivent changer de direction et se porter sur Ferrare. Il y a 9 heures seulement que les soldats sont partis, et nous savons que déjà 70 ont déserté ; ils vont sans doute se porter dans les montagnes pour se former en bandes de brigands et détrousser les voyageurs. Le départ de ces troupes et quelques autres circonstances ont fait naître beaucoup de conjectures. C'est un bruit très-accrédité que demain ou après-demain six mille Autrichiens doivent arriver à Bologne ; cependant d'autres personnes prétendent que les troupes autrichiennes doivent évacuer le 6 du courant, et que la garde civique sera réorganisée et de nouveau obligée de veiller au maintien de l'ordre.

— On vient de publier une nouvelle ordonnance pour interdire aux Modénais l'ordre de quitter le pays dans six jours. Ces malheureux fugitifs ne savent comment s'échapper. Le ministre autrichien Saurau leur a fait interdire la route de Toscane ; de ce côté ils sont impitoyablement repoussés dans les Etats de l'Eglise. De sorte qu'ils n'ont guère d'autre perspective que de se livrer eux-mêmes au Tibère de l'Italie centrale. C'est tout ce que veut Albani, le digne cousin du monstre. Cependant la plupart ont eu jusqu'à ce jour moyen de se coucher chez les habitants de la campagne.

27 février. — Une partie des troupes pontificales a déjà évacué la place. Le comte colonel Rospoli qui a signé la capitulation de la citadelle, a voulu passer avec une partie de ses troupes par Osimo ; mais le cardinal Benavente a sur-le-champ envoyé un ordre à cet officier pour lui enjoindre de prendre une autre route, parce qu'il ne voulait rien avoir à démêler avec de pareilles gens.

— Voici la proclamation que le général Cubières vient d'adresser aux habitants d'Ancône :

« Citoyens,

« Les troupes françaises viennent occuper votre ville. La mission de paix et de garantie qu'elles doivent accomplir est toute dans l'intérêt de votre pays et de votre souverain. Accomplie avec loyauté, elle resserrera plus étroitement encore les liens d'amitié qui unissent depuis longtemps la France et les Etats de l'Eglise. Les soldats de S. M. le roi des Français Louis-Philippe, dont on m'a confié le commandement, suivront les traditions d'honneur, de devoirs et de considérations que l'armée française a laissées parmi vous ; ils prêteront leur appui aux lois et aux magistrats chargés de les faire exécuter. C'est votre estime qu'ils viennent conquérir, et ils la mériteront par leur discipline aussi bien que par leur courage, si l'occasion s'en présente. »

PRÉFECTURE DU RHONE.

Le préfet du département du Rhône,

Vu le règlement adopté, le 18 décembre 1829, par un certain nombre d'architectes, qui ont formé une société à Lyon, sous la dénomination de société académique, et notamment l'art. 1^{er} des statuts ainsi conçu :

« Dans l'impossibilité de distinguer le mérite de tous ceux qui prennent des patentes d'architectes, la société se croit obligée de ne reconnaître pour architectes exerçant à Lyon que ceux qui sont portés sur le tableau de ses membres. »

Vu l'approbation donnée à ces statuts, savoir : le 6 mai 1830, par M. le maire de Lyon, et le 8 du même mois, par M. le conseiller d'Etat, préfet du Rhône ;

Vu la décision de M. le ministre du commerce et des travaux publics, du 28 février dernier,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Il est notifié à MM. les membres de la société d'archi-

